



Cofinancé par
l'Union européenne



coopération
allemande



MINISTÈRE
DES ÉCONOMIES ET
DES FINANCES



Guide d'information

au retour des

Ivoiriens

de l'extérieur

8

Mise en oeuvre :

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

**EXPERTISE
FRANCE**

Union européenne <https://eeas.europa.eu/delegations/côte d'Ivoire>

GUIDE D'INFORMATION
AU RETOUR DES IVOIRIENS
DE L'EXTERIEUR



Les informations contenues dans ce guide sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité des organisations contributrices, du Ministère d'Etat, du ministère des Affaires Etrangères de l'intégration Africaine et de la Diaspora et de la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE), de l'Union Européenne ou Expertise France. Pour toute information concernant les administrations publiques et structures mentionnées dans ce guide, veuillez-vous rapprocher directement de celles-ci afin d'obtenir confirmation de la validité des renseignements fournis dans ce guide.

Contenu

Présentation de l'Action de Coopération Sud-Sud	5
Avant-Propos de la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE)	7
Utilité de ce guide ?	9
Avant le Départ	10
Faire une analyse des motivations	11
Obtenir la documentation nationale	13
Une fois sur place	17
Scolarisation des enfants	18
Accès au Logement	25
Assurance, Santé et Retraite	30
Épargne et Investissement	35
Recherche d'emploi	39
Création d'entreprise	42
Accompagnement au retour des personnes vulnérables	45
ANNEXES	46

PRÉSENTATION DE L'ACTION DE COOPÉRATION SUD-SUD

Présentation de l'Action

Avec le soutien du fond fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne et de la BMZ (coopération allemande), l'Action de Coopération Sud Sud en matière de migration vise à accompagner le Maroc, à travers le Ministère Délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger (MDCMRE), et respectivement Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal, dans la concrétisation et la mise en œuvre pratique des engagements réciproques en matière de migration, sur la base de plans d'actions établis conjointement par ces pays.

Mis en œuvre de décembre 2018 à décembre 2021 (36 mois) par la GIZ et Expertise France, l'Action de Coopération Sud Sud mobilise une expertise nationale et internationale dans chacun des quatre pays afin de soutenir et renforcer le dialogue et la coopération entre parties prenantes et contribuer à la mise en œuvre d'actions conjointes dans les domaines suivants :

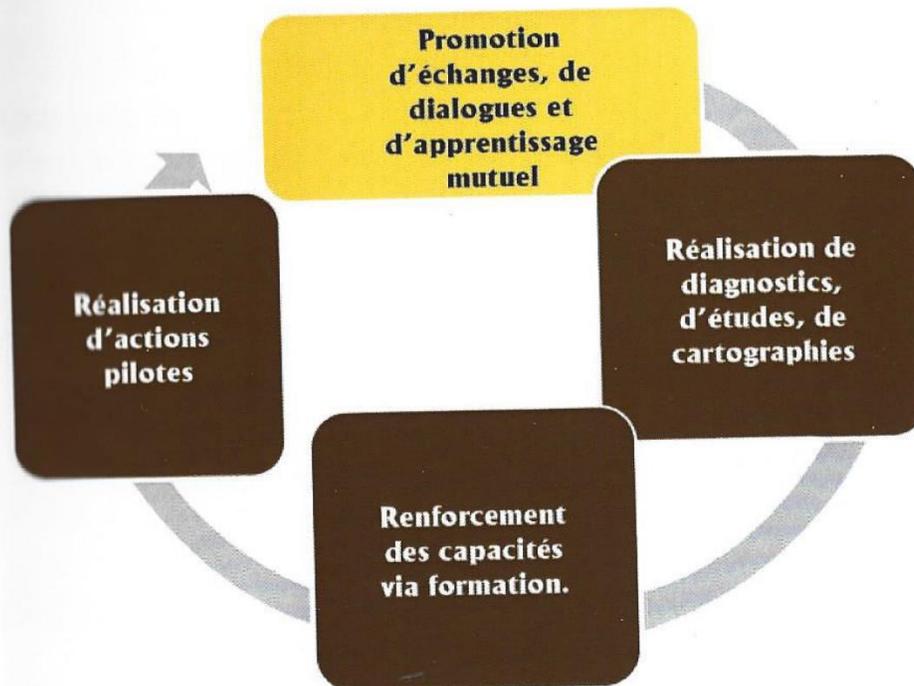
- Migration et développement, en particulier sous l'aspect des politiques et pratiques de mobilisation des diasporas, aux niveaux national, régional, et local ;
- Accès aux droits des migrants, sous l'aspect de l'intégration et de réintégration ;
- Mobilité Sud-Sud dans une approche triple gagnante (pays d'origine, pays d'accueil et migrants).

Objectifs

L'Action de Coopération Sud-Sud en matière de migration vise à renforcer la coopération sud-sud en matière de migration, qui est un élément constitutif d'un système régional de la gouvernance de la migration entre le Maroc et la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.

D'une manière spécifique, elle vise à faciliter et promouvoir le partage d'expérience et transfert de pratiques en matière de migration entre parties prenantes institutionnelles, administratives et non gouvernementales des quatre pays.

Approche



DIRECTION GÉNÉRALE DES IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR (DGIE)

Avant-Propos

Plusieurs Etats africains, dont la Côte d'Ivoire travaillent au retour de leur Diaspora afin qu'elle contribue au développement socioéconomique des pays d'origine. Si ce retour peut être une vraie opportunité, il n'en demeure pas moins qu'il est difficile à mettre en place au regard de certains paramètres qui peuvent compliquer ou entraver ces retours massifs. Notre ambition est d'aider, de contribuer à cette dynamique en levant progressivement les obstacles identifiés.

Nous proposons un guide de retour à destination de nos compatriotes établis à l'extérieur, désireux de revenir s'installer dans notre pays en essayant de compiler des informations qui leur seront utiles.

Revenir vers son pays d'origine, est un nouveau défi, c'est comme découvrir un nouveau pays ! La quasi-totalité de nos repères a changé, on n'est presque plus chez soi et c'est une réalité qu'on accepte tant bien que mal car dans notre approche, on se comporte un peu comme un étranger sans vraiment le savoir parfois ! Me référant à mon expérience personnelle, je me revois revenir à Abidjan, ne sachant point par où commencer. On s'embarrasse à poser des questions, on est bien souvent mal à l'aise, on pose un regard critique sur tout ce qui peut complexifier la compréhension des autres à notre égard.

Revenir c'est comme repartir à zéro! Se refaire des amis, se trouver des habitudes, savoir simplement par où commencer. Etre là, présent sans vraiment gêner personne, se faire une voie, une nouvelle voie.

Le présent guide ne prétend pas répondre à toutes les interrogations, vous serez compris, mais il essaye de réduire le choc psychologique du nouveau départ en offrant des pistes, des options, des solutions et en mettant à votre disposition un éventail d'informations pratiques, des choix et des réponses, dans un document unique pour vous faciliter la tâche. Nous sommes conscients que les défis restent énormes et un défi principal sera la mise à jour régulière des informations et nous comptons sur chaque lecteur, chaque service cité pour le parfaire.

Ce guide est une opportunité, que nous devons nous approprier, il se veut un ami du repat, un ami avec ses qualités et ses imperfections mais qui n'a d'une ambition, nous aider à aller de l'avant modestement mais sûrement ! Bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire des retours pour les éditions suivantes.

Son Excellence Monsieur Issiaka Konaté
Ambassadeur, Directeur Général de la
Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur

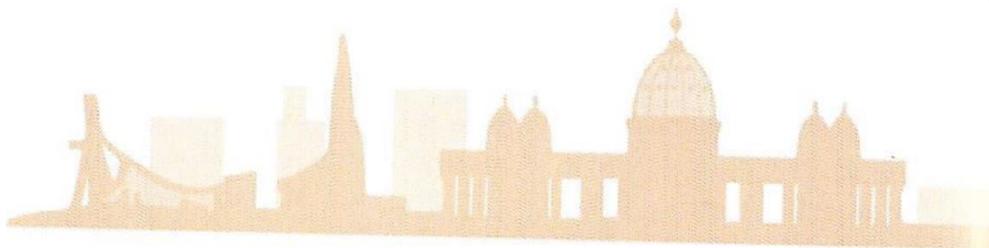
UTILITÉ DE CE GUIDE

Ce guide s'adresse aux ivoiriens et ivoiriennes de retour en Côte d'Ivoire quel que soit la modalité de leur retour (diplômé de l'étranger, retraité, rapatrié, porteur de projets personnels, investisseur...)

Ce guide de retour fournit des informations sur les organisations et entités susceptibles de fournir un appui au retour des Ivoiriens en Côte d'Ivoire. Il est possible de retrouver une version électronique de ce guide sur le site de la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE) : www.diaspora.gouv.ci

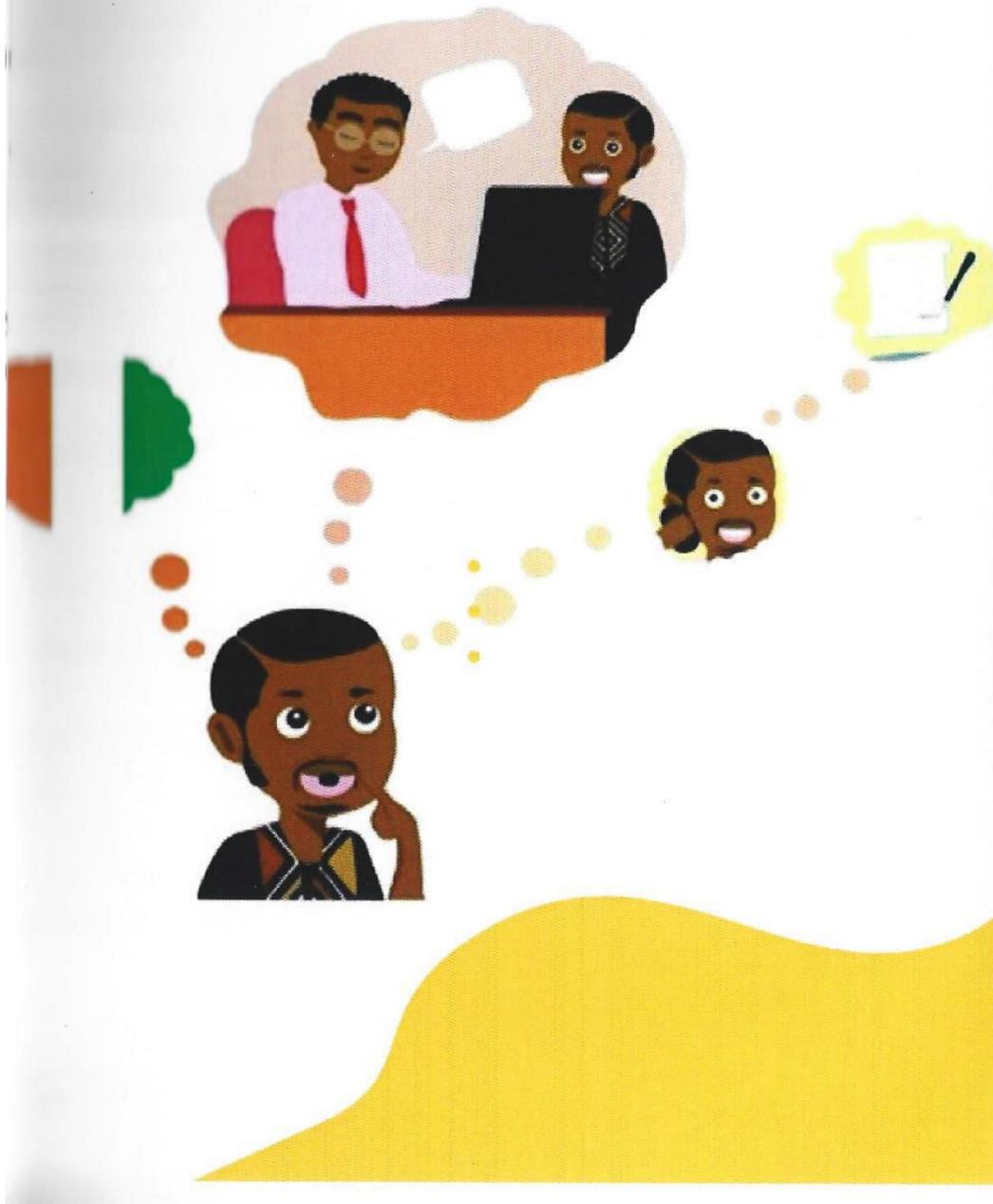
Ce guide contribue à informer et conseiller les Ivoiriens de retour en Côte d'Ivoire pour réussir sur le plan social et économique, la réinstallation dans leur pays d'origine.

1



¹ Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin

AVANT LE DÉPART



FAIRE UNE ANALYSE DES MOTIVATIONS

Pour faciliter votre réinstallation dans votre pays d'origine, il est important de réfléchir aux motivations qui sont à la base de votre décision. La réinstallation en Côte d'Ivoire comporte de nombreuses étapes qu'il faut respecter pour avoir toutes les chances de réussir le processus.

Etapes à franchir

Afin que la préparation au retour se fasse dans les meilleures conditions, nous vous invitons à :

- Contacter l'ambassade ivoirienne la plus proche de votre lieu de résidence pour vous informer sur les pièces à présenter et/ou les formalités nécessaires à effectuer avant votre arrivée en Côte d'Ivoire. Il s'agit notamment de :
 - Demande de visa pour les membres de votre famille non-ivoiriens: <https://sneidai.com/visaenambassade/>
 - Demande ou renouvellement de passeport : <https://sneidai.com/passeport-pour-la-diaspora/>
 - Demande d'informations sur le voyage en Côte d'Ivoire
 - Les actes d'état civil
 - Les procédures et moyens nécessaires au transfert de vos biens

Vous pourrez trouver les adresses des ambassades et consulats sur le site https://www.embassypages.com/cotedivoire_fr

- Prévenir votre entourage de votre retour en Côte d'Ivoire et régler tous aspects administratifs (situation fiscale, clôture de compte bancaire, loyer, abonnement pour l'électricité, l'eau etc.) ;

Consulter sur le portail Internet de la Direction Générale des Ivoiriens de l'extérieur (DGIIE) : [https:// diaspora.gouv.ci/](https://diaspora.gouv.ci/). L'inscription sur ce portail permettra d'avoir facilement accès aux informations, opportunités et autres services à jour concernant les Ivoiriens de l'étranger.

Contactez la Direction générale des Ivoiriens de l'extérieur pour vous renseigner sur les différents services (logement, santé, formation, juridique, psychologique, emploi, activités génératrices de revenus...) dont vous aurez probablement besoin. Cela vous permettra d'obtenir les informations plus rapidement et de vous adresser aux institutions et organisations répondant à vos besoins.

Établir des liens avec l'entourage en Côte d'Ivoire pour avoir une idée sur les relations culturelles, sociétales, économiques etc.

En parallèle, se renseigner sur des sites internet (<https://www.abidjan.net/>). Si possible, effectuer avec votre famille plusieurs visites avant votre retour définitif pour qu'elle se prépare à son nouvel environnement (entourage, ville, etc.) ;

Se procurer tous les documents utiles avant le retour (certificats scolaires, diplômes, certificats professionnels, attestations de travail, certificats de naissance, actes de mariage, dossiers médicaux, permis de conduire, diplômes de langues, etc.) ;

OBTENIR LA DOCUMENTATION NATIONALE

Obtenir la documentation nationale est une étape importante de la réinstallation en Côte d'Ivoire. Sans en disposer, il est en effet difficile d'avoir accès à certains services de santé et d'autres services comme l'ouverture d'un compte bancaire.

Si disponibles, il est préférable d'avoir en sa possession vos documents officiels lors de votre retour en Côte d'Ivoire. Cela vous facilitera le processus de réinstallation.

A défaut, ce guide vous donne des orientations pour faciliter l'établissement ou le renouvellement des documents nationaux notamment :

- L'extrait d'acte de naissance
- La Carte Nationale d'Identité
- Le permis de conduire
- Le Passeport

L'Extrait d'acte de naissance

- Se rendre au Bureau d'Etat civil de votre lieu de naissance (en Côte d'Ivoire) pour en faire la demande.
- Solliciter l'appui d'un proche ou d'un membre de votre famille pour faire la demande en votre nom au Bureau d'Etat Civil de votre lieu de Naissance.
- En Côte d'Ivoire, il n'existe pas encore une application permettant de faire une demande en ligne pour l'obtention d'extraits d'acte de naissance.

CONSEILS

Établir des contacts dans des associations pour rencontrer de nouvelles personnes, notamment dans des associations qui rassemblent d'anciens expatriés.

Considérer le retour au pays comme s'il s'agissait d'un nouveau défi professionnel

Ne pas essayer de se réadapter à tout, tout de suite

La Carte Nationale d'Identité

Côte d'Ivoire dispose d'environ 400 sites d'enrôlement de la carte nationale d'identité dont la liste des sites d'enrôlement en Côte d'Ivoire est disponible via le lien suivant : ONECI | Liste Centres Enrôlement.

La carte nationale d'identité ne peut être établie qu'une fois en Côte d'Ivoire, les services consulaires ne disposent pas de ce service. Le processus d'obtention de la Carte Nationale d'Identité est le suivant :

Se rendre sur le site de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (rnpp.ci) <https://www.rnpp.ci>

Payer en ligne le montant de 5000 FCFA via les services locaux de paiement en ligne (Orange Money, MTN Mobile Money, Flooz...)

Imprimer et conserver le reçu de paiement.

Se rendre dans un centre d'enrôlement en Côte d'Ivoire muni de :

- Un extrait de naissance datant de 2 ans au plus ;
- Un certificat de nationalité datant de 2 ans au plus ;
- Le reçu de paiement.

La page Internet de l'Office National d'Identification :
<https://rnpp.ci/pièces-a-fournir> contient de plus amples informations sur
les documents nécessaires à l'établissement de la carte nationale d'identité.

Le permis de conduire (demande ou mutation)

Une fois de retour, vous avez la possibilité de faire une demande de permis de conduire. Toutes personnes âgées de 18 ans et plus ayant validé leurs examens de code et de conduite peuvent faire une demande de permis de conduire. En Côte d'Ivoire, les demandes de permis de conduire sont traitées par les centres de gestion intégrés de services www.cgi.ci sous présentation de la documentation suivante :

- Un document d'identification en cours de validité (original) ;
- Un certificat d'examen théorique ;
- Un Certificat d'examen pratique ;
- Un Certificat médical d'aptitude à la conduite ;
- Attestation d'enregistrement.

CONSEILS

- ***Dans la mesure du possible, solliciter l'appui de vos proches ou des membres de votre famille, restés en Côte d'Ivoire pour vous aider à établir des documents nationaux***

Le délai de traitement de la demande permis de conduire est d'environ un mois. Il existe une possibilité pour les citoyens ayant obtenu leur permis de conduire valide à l'étranger de le changer en permis de conduire ivoirien. Pour y arriver, ils doivent se rendre dans les centres de gestion intégrés et fournir la documentation suivante auprès des centres de gestion intégrés :
<https://servicepublic.gouv.ci/accueil/detaildemarcheparticulier/1/71/24>

- Document d'identification en cours de validité,
- Original du permis de conduire étranger,
- Attestation d'authenticité du permis de conduire étranger délivré par une autorité compétente

Le passeport (demande ou renouvellement)

Pour effectuer une demande ou un renouvellement de passeport, il vous faut réaliser les étapes suivantes :

Remplir le formulaire de demande sur le site Internet SNEDAI :

<http://www.snedai.com/passeport-en-cote-divoire/>

Informez vous sur les pièces requises pour constituer la demande sur le site de [snedai.com](http://www.snedai.com)

Effectuer le paiement des frais d'inscription dans une banque agréée. Actuellement, il s'agit de la BACI ou ECOBANK ;

Et se faire inscrire dans un site de son choix. Il en existe présentement 5 :
Agence de plateau sûreté nationale - Cocody deux plateaux - Marcory Gfci
la 2087 - Yopougon 1er pont après la Pharmacie Chigata sur la gauche-
Agence E-passeport Djibi Située à Angré)

Le délai de délivrance du Passeport est de 72 heures



UNE FOIS SUR PLACE



Une fois de retour en Côte d'Ivoire, vous aurez de nombreuses démarches à faire, vous concernant (recherche d'un travail, formalités administratives...) concernant votre famille (recherche d'une maison ou d'une école pour enfants...). Cette section vous fournit des conseils qui vous aideront dans ces démarches.

SCOLARISATION DES ENFANTS



le système éducatif ivoirien comprend :

- L'enseignement préscolaire ;
 - L'enseignement primaire ;
 - L'enseignement secondaire général, dont le premier cycle constitue, avec le primaire, l'éducation de base ;
 - L'enseignement technique et la formation professionnelle ;
 - L'enseignement supérieur ;
 - L'alphabétisation et l'éducation des adultes.
- L'enseignement est obligatoire de 6 à 15 ans. Il est dispensé principalement en français.

L'enseignement préscolaire est essentiellement concentré dans les zones urbaines et connaît une expansion rapide. Le secteur privé assure l'accès à une importante partie des enfants scolarisés à ce niveau, mais avec des taux de scolarité relativement élevés.

L'enseignement primaire, d'une durée de 6 ans, concerne théoriquement les enfants âgés de 6 à 11 ans. Il conduit au certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), tandis que l'accès au 1er cycle de l'enseignement secondaire, d'une durée de 4 ans, est subordonné à la réussite à l'examen d'entrée en 6ème.

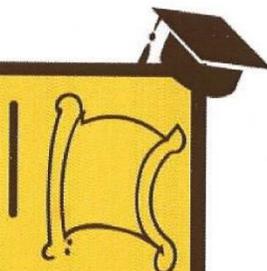
Le 1er cycle du secondaire est assuré dans des collèges et sanctionné par le Brevet d'études du premier cycle (BEPC). Le deuxième cycle, qui dure 4 ans, se déroule dans des lycées et il est sanctionné par le Baccalauréat qui autorise l'accès au supérieur.

La formation professionnelle et l'enseignement technique se situent essentiellement au niveau secondaire, même si différentes filières du supérieur sont professionnelles ou conduisent à des Brevets de Techniciens Supérieurs, notamment dans le privé.

Les études supérieures s'adressent aux personnes ayant obtenu le baccalauréat. L'accès à ces études peut être direct, par sélection ou par concours. L'inscription et le dépôt de dossier se font via une plateforme électronique. Pour plus de détails sur les spécialités proposées et les modalités d'inscription, vous pouvez vous référer au site des universités et grandes écoles publiques en Côte d'Ivoire.

Il existe plusieurs programmes
d'enseignement en Côte d'Ivoire

- Ivoirien
- Français
- Américain



Le choix du programme d'enseignement dépendra par conséquent des antécédents scolaires de l'enfant, ainsi que des ressources financières dont disposent les parents.

Programme d'enseignement Ivoirien

Il existe de nombreuses écoles dans le pays allant de la maternelle au lycée. Si vous souhaitez que votre enfant suive le programme d'enseignement ivoirien, deux options se présentent à vous dont le système public et les établissements privés du système privé.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant dans un établissement d'enseignement général public. En fonction du rendement scolaire de votre enfant, il peut être inscrit dans des établissements secondaires publics dit de référence. Il s'agit du :

- Lycée Classique d'Abidjan
- Lycée Sainte Marie d'Abidjan
- Lycée Mamie Houphouët Fataï de Bingerville
- Lycée scientifique de Yamoussoukro

En tant que seconde option, vous pouvez procéder à son inscription dans un établissement privé du système ivoirien. Les conditions d'inscription varient selon les établissements. La liste des établissements scolaires agréés est consultable sur le site du ministère de l'éducation nationale en Côte d'Ivoire : www.education.gouv.ci

Le réseau scolaire à programme français en Côte d'Ivoire se caractérise par sa grande diversité. Tous les établissements scolaires sont de droit ivoirien gérés par des associations ou des particuliers ; établissements du réseau de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger), du réseau de la Mission laïque et établissements conventionnés CNED/Mission laïque).

Au réseau des établissements homologués s'ajoute un réseau d'établissements scolaires conventionnés avec le CNED et dans certains cas la Mission La Française (MLF). Ces établissements ont les mêmes exigences vis-à-vis du programme français. Les élèves du programme CNED bénéficient des mêmes conditions exposées dans le chapitre « généralités des établissements homologués » à l'exception du dernier point concernant les bourses scolaires : les enfants français ne peuvent pas bénéficier des bourses scolaires AEFEE ni d'une dérogation exceptionnelle.

Pour toute information détaillée relative aux établissements du réseau en Côte d'Ivoire et notamment à leurs procédures d'inscription, prière de se référer à leur site web via la page Internet de l'ambassade de France : <https://ci.ambafrance.org/Reseau-des-etablissements-a>

Programme d'Enseignement Américain

Sachez qu'il est possible de le faire, si vous souhaitez inscrire votre enfant dans un système d'enseignement américain. Cependant le lycée vise par ordre de priorités les catégories suivantes :

- Enfants de citoyens employés par le gouvernement américain en Côte d'Ivoire
- Enfants du corps professoral
- Frères et sœurs d'étudiants actuellement inscrits
- Enfants d'organisations et d'entreprises diplomatiques et internationale
- Demandeurs transférés d'autres écoles internationales anglophones
- Les élèves actuellement inscrits dans une école locale

Pour obtenir davantage d'informations sur le processus d'inscription ; se référer au site Internet du lycée Américain : <https://www.icsabidjan.org/>

Enseignement supérieur

Le système en matière d'enseignement supérieur est diverse et variée en Côte d'Ivoire. Les frais de scolarité varient selon les niveaux, les spécialités, les établissements, les services offerts et la concurrence. Les fournitures et manuels scolaires sont à la charge des parents. Certains établissements privés d'enseignement supérieur disposent d'un service de suivi de chaque élève et adaptent l'enseignement selon les besoins.

L'enseignement supérieur public en Côte d'Ivoire est constitué de sept (7) universités :

- **Felix Houphouët-Boigny (Cocody)**
<https://www.univ-fhb.edu.ci>
- **Alassane Ouattara, (Bouaké)**
<https://www.univ-ao.edu.ci>
- **Nangui-Abrogoua (Abobo-Adjamé)**
<https://www.univ-na.ci>
- **Jean Lorougnon Guédé (Daloa)**
<https://www.ujlog.ci>
- **Peleforon Gon Coulibaly (Korogho)**
<https://www.univ-na.ci>
- **Université de Man**
<https://www.univ-na.ci>
- **Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI)**
<https://www.univ-na.ci>

de quatre Grandes Ecoles publiques :

- **L'École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée (ENSEA)**
<https://www.ensea.ed.ci>

- **L'Institut National Polytechnique**
<https://www.inphb.ci>
- **L'Ecole Normale Supérieure**
<https://www.ensabidjan.ci>
- **L'Institut Pédagogique National d'Enseignement Technique Professionnel (IPNETP) :**

Outre le secteur public, il existe en Côte d'Ivoire plusieurs établissements d'enseignement supérieur privé où il est possible de s'inscrire en fonction des spécialités. Les conditions d'inscription varient selon les établissements. La liste des établissements d'enseignement supérieur agréés est consultable sur le site officiel du ministère de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire : <https://www.enseignement.gouv.ci>

Equivalence des diplômes

Pour les diplômes obtenus à l'étranger, il est possible d'effectuer une demande d'équivalence et d'authentification en fonction du diplôme obtenu. Pour les diplômes issus du niveau secondaire de l'éducation (BEPC, BAC, BT etc), la demande d'équivalence de diplôme est traitée par la Direction des Examens et Concours (DECO) du ministère de l'éducation nationale : <https://www.men-deco.org/c/demandes/>

La demande d'équivalence se fait sur présentation de la documentation suivante :

- Une demande à imprimer sur : <http://www.men-deco.org/demandes.php>
- Une photocopie d'un des documents d'identité suivants : la CNI – le Passeport – l'Attestation d'Identité ou la Carte Consulaire
- Une photocopie de l'attestation de réussite (si possible)

une équivalence de diplômes de l'enseignement supérieur (supérieur au 1^{er} obtenu à l'étranger une demande est également possible. Celle-ci est faite via la Direction de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Octroi de Bourses d'études et de logements étudiants

Il est possible pour les étudiants ivoiriens de retour en Côte d'Ivoire de bénéficier de bourses d'études. La sélection des candidats obéit à deux critères principaux à savoir les résultats (avoir de bons résultats) et l'âge (les moins âgés sont priorités dans l'attribution des chambres ou de la bourse).

Pour bénéficier des bourses il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- S'inscrire dans une université ou grande école publique
- Soumissionner à l'appel à candidature pour la chambre universitaire et la bourse

CONSEILS

Quel que soit le niveau d'études des enfants, il est important de s'assurer que l'établissement choisi fait partie de la liste des établissements agréés par l'Etat

Vérifier la qualité des services offerts par l'établissement sélectionné

ACCÈS AU LOGEMENT



Pour avoir accès à un logement, trois principales options s'offrent à vous :

- Acheter
- Louer
- Faire construire

Cette section du guide vous fournit des informations utiles qui vous permettront de faire un choix éclairé en fonction de vos capacités. .

Acheter un logement ou un bien immobilier

Une fois que vous avez trouvé un bien, il est recommandé de le visiter plusieurs fois à différentes heures pour bien explorer le logement et découvrir l'environnement du quartier.

Pour acheter un logement avec un crédit immobilier, il faut toujours apporter un certain pourcentage de fonds propres pour les frais d'acquisition. Les frais d'acquisition d'un crédit immobilier varient selon les établissements bancaires.

Avant de procéder à l'achat d'un bien immobilier, il est primordial de suivre les conseils suivants :

CONSEILS

S'assurer que le promoteur de l'opération est agréé. Vous pouvez consulter les listes des promoteurs et programmes agréés en Côte d'Ivoire sur le site officiel du ministère de la construction en Côte d'Ivoire : www.construction.gouv.ci

S'assurer de signer par devant notaire un contrat de réservation précisant, au minimum, la description du bien immobilier, le prix du bien, le mode d'acquisition et le délai de livraison. Le contrat de réservation doit être accompagné du règlement de copropriété. Pour contacter un notaire accrédité, se référer à la chambre des Notaires de Côte d'Ivoire : www.notaire.ci

S'assurer que le compte bancaire sur lequel le promoteur vous invite à faire des paiements est un compte séquestre (à vérifier auprès de la banque concernée)

Acquérir un logement social

Si vos revenus sont bas, vous pouvez acquérir un logement social. A priori, les logements sociaux sont destinés à des personnes qui ne disposent pas encore d'un titre de propriété. Il n'existe aucune restriction d'acquisition pour les Ivoiriens vivant hors de la Côte d'Ivoire.

Les critères d'éligibilité pour l'acquisition de logements sociaux sont les suivants :

- Être de nationalité ivoirienne
- Disposer pour le ménage d'un revenu mensuel maximum de 400.000 francs CFA
- Ne pas être propriétaire ou copropriétaire d'un logement en Côte d'Ivoire
- Être salarié du secteur public ou privé, ou exercer une profession libérale du secteur formel ou informel à revenus réguliers ou irréguliers
- Avoir un compte contribuable

Au cas où la personne éligible ne remplit pas tous les critères de solvabilité, elle peut avoir recours à :

- Un Aval solvable
- Ou une personne physique ou morale disposée à financer l'acquisition de son logement

La liste des opérateurs habilités à construire les logements sociaux est consultable sur le site internet du ministère de l'habitat et du logement social : <http://www.logement.gouv.ci/>

Il est également possible d'acquérir un bien immobilier économique à travers la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI) : <http://www.sicogi.com/>

COGI ne fait pas de vente de terrain. Il n'existe aucune disposition particulière pour les Ivoiriens de retour pour l'achat d'un bien. Néanmoins, la COGI met à disposition du client plusieurs modes de paiement, divers types de paiement selon le revenu.

Louer un logement

Si vous souhaitez louer un logement en Côte d'Ivoire, il vous faut obligatoirement signer un contrat de bail. Ce contrat garantit les droits des locataires et ceux du propriétaire en cas de litige. En général, le contrat de bail est signé par le locataire ou par l'agence immobilière,

Le marché de l'habitat offre des appartements et des maisons meublés ou non en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, il est possible que le locataire doive installer, à ses frais, un compteur d'eau et d'électricité. En général, ces conditions sont stipulées dans le contrat de location

La recherche de logement en Côte d'Ivoire passe essentiellement par les journaux et Internet. Toutefois, les annonces visibles en ligne sont, dans la plupart des cas, relayées par des agences immobilières. De nombreuses personnes ont tendance à passer par ces dernières : un gain de temps, mais aussi une proposition plus fiable si vous êtes novice sur le marché de l'immobilier ivoirien. En cas de recours à une agence immobilière, les frais sont partagés entre le propriétaire et le locataire

(Faire) Construire son logement

La construction de son logement est un processus qui doit être planifié sur plusieurs années avant le retour en Côte d'Ivoire.

La première étape pour construire son propre logement est l'acquisition d'un terrain à construire. Deux options se présentent à vous : l'achat d'un terrain

après d'un promoteur immobilier agréé d'une part ou l'acquisition terrain villageois.

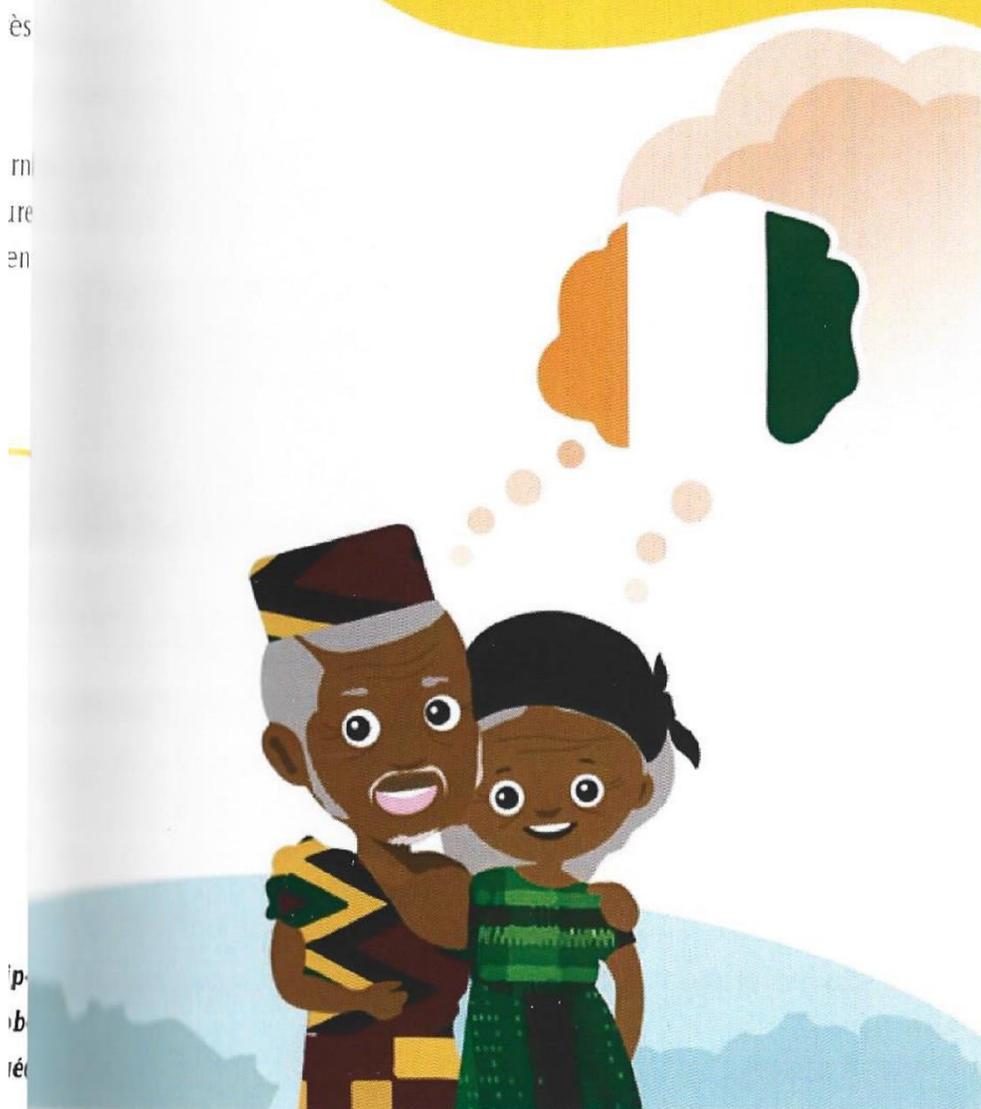
Si vous souhaitez acquérir un terrain villageois, les conseils ci-après seront d'une grande utilité.

Le site Internet du ministère de la construction et de l'urbanisme fournit informations utiles sur la réglementation nationale, les procédures construction et d'acquisition, ainsi que la liste des promoteurs agréés en Côte d'Ivoire : <https://www.construction.gouv.ci>

CONSEILS

- 1. S'assurer que le lotissement est approuvé ;**
- 2. Réaliser une visite de site. Faire la visite du site permettra de répondre aux questions suivantes :**
 - **Est-ce un site accessible ?**
 - **Est-ce un site avec des projets en cours dans les environs ?**
 - **Est-ce que le terrain est en pente ?**
 - **Est-ce une zone marécageuse ?**
- 3. Vérifier l'identité du vendeur et se rassurer qu'il a le droit de vendre le bien**
- 4. Procéder à l'inscription dans le guide du village**
- 5. Engager la procédure de rédaction de l'acte compulsore (inscription dans le guide du ministère. Sans cette étape, la procédure d'obtention d'ACD (Arrêté de concession Définitive) risque d'être bloquée)**
- 6. Faire une demande d'ACD**
- 7. Introduire une demande de permis de construire**

ASSURANCE, SANTÉ ET RETRAITE



cas de besoins de soins de santé, il existe en Côte d'Ivoire, plusieurs structures publiques et privées vers lesquelles il est possible de se référer. Votre famille et vous pouvez également bénéficier de plusieurs options d'assurances selon votre situation. Il est possible de s'inscrire à la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de souscrire à une assurance privée.

Bénéficier des soins de santé

La Côte d'Ivoire dispose d'un secteur public et d'un secteur privé de la santé. Pour le secteur public, on recense dans un premier temps des établissements sanitaires de premier contact qui sont des centres de santé présents dans les villes et les campagnes. Les malades provenant de ces établissements peuvent ensuite se rendre dans des établissements sanitaires de premier recours qui sont principalement constitués d'hôpitaux généraux ou encore d'hôpitaux spécialisés. Enfin, la Côte d'Ivoire dispose d'un troisième niveau qui regroupe les établissements sanitaires de dernier recours, dont font partie les centres hospitaliers universitaires du pays et les différents instituts nationaux.

Le pays dispose également d'un certain nombre de cliniques et d'hôpitaux privés au sein desquels il est possible de bénéficier de soins en fonction des spécialités, des ressources disponibles et du type d'assurance. Ci-après des liens vers certains d'entre eux :

- **Polyclinique internationale Sainte Anne-Marie (PISAM)**
<https://www.groupepisam.com/>
- **Polyclinique Médicale FARAH, Marcory**
<https://fr.polycliniquefarah.com/>
- **Centre d'imagerie médicale d'Abidjan (CIMA) :**
<http://www.cima-ci.net/index>
- **Polyclinique Avicennes :** <https://www.avicennes.com/>

S'inscrire à la Couverture Maladie Universelle (CMU)

La couverture maladie universelle (CMU) est obligatoire en Côte d'Ivoire pour tous les résidents : <https://ipsnam.ci>

La CMU a pour objectif de garantir à l'ensemble des populations résidentes en Côte d'Ivoire, l'accès à des soins de santé de qualité à moindre coût. Pour bénéficier de la CMU, les populations sont invitées à :

- 1. se faire enrôler dans les centres d'enrôlement installés sur l'ensemble du territoire national
- 2. Faire leur carte d'assuré
- 3. Payer leurs cotisations de 1 000F/pers/mois via les différents moyens de paiement électronique
- 4. Accéder aux prestations de la CMU (actes de santé et médicaux) dans les établissements sanitaires publics, en respectant obligatoirement le parcours de soins.

La CMU étant l'assurance de base obligatoire pour tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire, les autres assurances contre le risque maladie sont désormais des complémentaires.

En plus de la CMU, il est possible de souscrire à une assurance maladie privée.

Souscrire à une assurance privée

- 1) En Côte d'Ivoire, il n'existe aucune disposition particulière pour les Ivoiriens concernant la souscription à une assurance santé privée obéit à la même condition de mise en place pour tout ceux vivant sur le sol ivoirien.
 - La couverture sanitaire et médicale chez les assurances privées s'effectue dans leur majorité à taux de remboursement de 80%
 - La couverture sanitaire et médicale privée est fonction du nombre de personne à assurer
 - Les primes varient par option et en fonction du nombre de personnes à assurer, avec un plafond annuel en fonction du type de souscription
 - Des coûts supplémentaires sont observés en fonction des pathologies
 - Certains assureurs incluent la prise en charge des personnes de plus de 60 ans

Concernant la couverture médicale pour personnes vulnérables, aucun statut particulier n'est établi pour cette catégorie. Ceux-ci répondent aux exigences que les autres types de souscripteurs.

Prendre sa retraite en Côte d'Ivoire

La portabilité des droits d'un pays à un autre n'est possible que si le pays d'origine a un accord de réciprocité avec d'autres pays. Ainsi pour faire valoir ses droits de retraite cela n'est possible que si la Côte d'Ivoire a un accord de réciprocité avec le pays d'accueil où vous vivez.

Il n'existe a priori pas de partenariat entre la caisse nationale de prévoyance sociale et les caisses sociales des autres pays. Au moment de la rédaction de ce guide, seule la France a signé un partenariat avec la Côte d'Ivoire pour faciliter l'insertion de ses résidents ivoiriens qui veulent prendre leur retraite dans leur pays d'origine.

Pour les Ivoiriens de retour de France qui souhaitent prendre leur retraite en Côte d'Ivoire, il existe un partenariat signé entre la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) en Côte d'Ivoire www.cnps.ci et la Caisse Sociale Française.

Ainsi, les Ivoiriens résidant en France, inscrits à la Caisse Sociale Française, qui veulent bénéficier de leur pension de retraite peuvent entreprendre les démarches suivantes :

- Se rapprocher de la Caisse Sociale Française
- Informer la caisse de la décision de percevoir la pension en Côte d'Ivoire
- Une fois en Côte d'Ivoire, se rendre à la CNPS pour remplir le formulaire de réclamation de cotisations

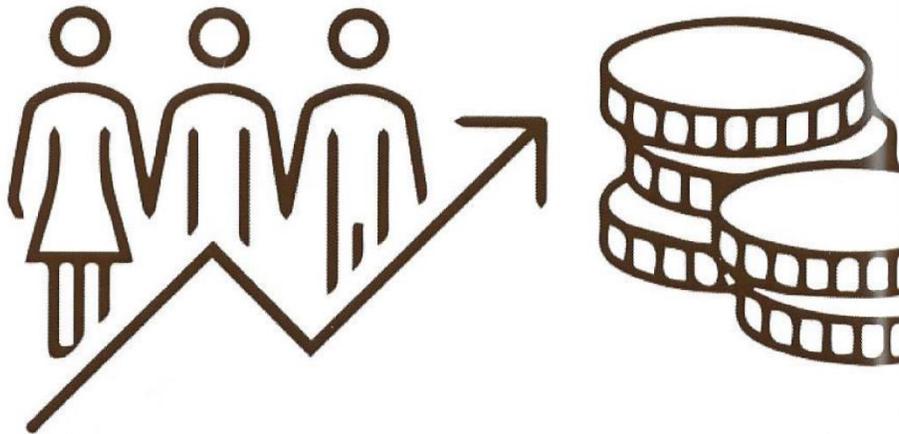
l'envoi du dossier est effectué par la CNPS qui se charge d'acheminer le dossier vers la France pour réclamer les cotisations.

Faciliter le processus d'acquisition de la pension de réversion (fixé à 55 ans) et peuvent entreprendre les démarches de constitution de dossier.

CONSEILS

Avant le départ, se rapprocher de la caisse sociale de son lieu de résidence pour se renseigner sur les possibilités de réclamations de cotisation à partir de la Côte d'Ivoire

EPARGNE ET INVESTISSEMENT



La Côte d'Ivoire est un pays en plein essor économique et social, les opportunités sont grandissantes, et les chantiers économiques et d'infrastructures fleurissants. Revenir s'installer en Côte d'Ivoire est une occasion de saisir de nombreuses opportunités.

Ce guide fournit des informations sur les différents canaux d'épargne et d'investissement à explorer dans le cas où vous envisagez d'investir en Côte d'Ivoire. Il s'agit des structures étatiques d'une part, et des banques et établissements financiers d'autre part.

Epargner et investir via la Caisse de dépôt et de consignation de Côte d'Ivoire

Il existe en Côte d'Ivoire, un instrument de facilitation du retour des Ivoiriens à travers la mise en place d'un mécanisme d'épargne et de crédit. La Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) <https://cdc.ci/> est un établissement public à caractère financier, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, bénéficiant de la garantie de l'Etat

ICCI propose un produit d'épargne à l'attention des Ivoiriens de l'étranger envisagent de se (ré) installer en Côte d'Ivoire. La durée minimale de souscription à cette épargne est de cinq (5) ans. Il existe plusieurs types de produits dans le cadre de la souscription à cette épargne.

Pour en bénéficier, il faut être majeure, de nationalité ivoirienne et disposer de ressources stables et régulières.

Épargner et investir à travers les Banques et établissements financiers privés

Les institutions bancaires privées en Côte d'Ivoire proposent également des produits d'épargne et d'octroi de crédit à tous types de clients y compris les ressortissants de retour en Côte d'Ivoire. La condition principale pour en bénéficier est l'ouverture d'un compte bancaire. Les conditions de dépôt initial, d'octroi de crédit et d'ouverture d'un compte bancaire peuvent varier d'une banque à l'autre.

Conditions d'ouverture de Compte Bancaire

Les conditions d'ouverture de compte sont plus ou moins similaires en Côte d'Ivoire. De façon générale, les pièces à fournir se résument à des pièces justificatives. Il s'agit notamment de :

- Le Certificat de résidence ou toute autre pièce justificative
- La CNI ou l'attestation d'identité ou passeport avec cachet d'entrée sur le territoire datant de moins de 3 mois
- Un bulletin de salaire récent, ou tout autre justificatif de revenus
- Un dépôt initial qui peut varier d'une banque à une autre

La démarche d'ouverture de compte est personnelle et il n'existe pas de dispositions particulières pour les Ivoiriens de retour définitif en Côte d'Ivoire.

Concernant les conditions d'ouverture des comptes entreprises, elles dépendent de la fonction du type d'entreprise et peuvent varier d'une banque à une autre. Une liste des conditions à remplir pour l'ouverture d'un compte entreprise peut également être consultable sur les sites web des différents établissements financiers.

CONSEILS

- **Pour toute initiative privée d'investissement, il est préférable de se référer au Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), Guichet Unique de l'investissement direct en Côte d'Ivoire www.cepici.gouv.ci**
- **Le CEPICI fédère, coordonne et rationalise l'ensemble des initiatives et actions gouvernementales en matière de promotion des investissements et de développement du secteur privé**
- **Le CEPICI joue un rôle d'accompagnement du secteur privé et d'interface avec l'Etat, afin d'accroître les investissements privés en Côte d'Ivoire.**
- **Avant l'arrivée en Côte d'Ivoire, vous pouvez vous renseigner dans votre pays d'accueil sur les différentes initiatives d'accompagnement et d'opportunités au retour qui existeraient**

Transférer des fonds

Il existe deux principales modalités de transfert de fonds. D'une part, en cas de transfert de fonds particuliers, l'ouverture d'un compte (courant ou chèque) en Côte d'Ivoire est un préalable avant tout transfert de fonds. Une fois le compte ouvert, la banque d'origine peut effectuer le transfert des fonds. Pour faciliter le processus de transferts de fonds, il est important de prendre attache avec la banque d'origine. Afin de rendre la démarche de transfert de fonds plus simple, il est suggéré aux clients de choisir des banques partenaires aux banques locales.

Il est par ailleurs, lorsqu'il s'agit de transfert de fonds de création d'une entreprise, l'ouverture d'un compte entreprise est suggérée aux clients afin de justifier le transfert des ressources.

En cas de transfert de fonds particuliers ou de fonds d'entreprises, les conditions et le montant du transfert varient selon les établissements.

Rechercher des financements

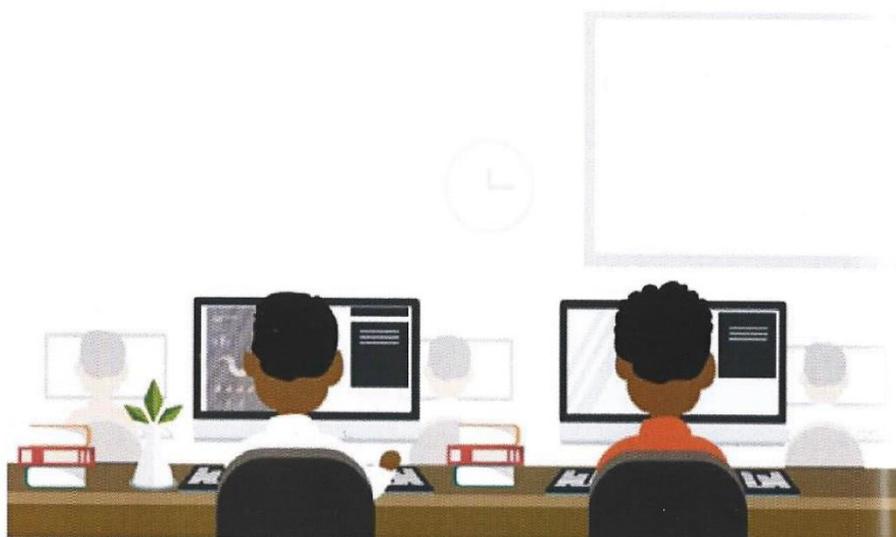
Les crédits bancaires à visée de financement sont accordés en fonction du capital de la banque et de l'activité menée. Cette obligation permet à la banque de déterminer le taux de remboursement et la crédibilité de l'emprunteur. Le financement est établi en fonction de l'activité exercée.

Il existe un nombre important de banques et d'établissements financiers en Côte d'Ivoire auprès desquels il est possible d'entreprendre des processus de recherche de financement. La liste de ces banques et établissements financiers est consultable à l'adresse : <https://www.tresor.gouv.ci/tres/wp-content/uploads/2018/05/liste-des-banques-2018-version-de-mai.pdf>

, en c
:hèqu
le co
ur fa
he av
plus
x bai

RECHERCHE D'EMPLOI

Cette partie du guide vous donne des informations sur les principaux lieux de recherche d'emploi (Publics et Privés) en Côte d'Ivoire dans le cas où vous ne souhaitez pas créer d'entreprise à votre retour.



L'Agence Emploi Jeune

Il n'existe pas en Côte d'Ivoire une agence nationale généraliste pour l'emploi des jeunes. L'Agence Emploi est principalement dédiée aux jeunes. C'est le Guichet unique pour l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire. Elle permet de développer des approches ciblées dédiées aux différents types de publics à partir d'une offre diversifiée de services, de garantir une plus grande synergie ainsi qu'une plus grande interactivité entre les différents programmes et initiatives en direction des jeunes. Elle a pour principaux objectifs de :

- Assurer l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes demandeurs d'emploi ;
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés sans emploi ;
- Apporter un appui aux porteurs d'initiatives potentiellement créatrices d'emplois pour les jeunes ;
- Mettre en œuvre des programmes spéciaux destinés à la réinsertion professionnelle et à l'emploi des jeunes
- Favoriser l'accès au crédit des jeunes porteurs de projets ;
- Promouvoir le dialogue avec les partenaires en faveur des populations cibles.

Le Ministère de la Fonction Publique et de la modernisation de l'Administration

Le Ministère de la Fonction Publique ouvre chaque année des concours de recrutement pour l'accès à de nombreux emplois, en fonction des spécialités dans la limite des postes budgétaires disponibles. Il est possible pour les jeunes de retour de postuler à ces opportunités d'emploi. La liste des concours et opportunités d'emploi proposées par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration est consultable via le lien suivant : <https://www.fonctionpublique.gouv.ci>

La Direction de l'observatoire de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

Cette direction a pour population cible, les diplômés de l'enseignement supérieur. Elle vise l'accompagnement des diplômés de l'enseignement professionnel à leur insertion professionnelle tant au niveau de la fonction publique que dans le secteur privé.

La Direction de l'observatoire de l'insertion professionnelle fait des références des diplômés vers l'agence emploi jeune pour les aider à bénéficier de différentes offres professionnelles.

Les diplômés BAC+7 ou 8 de retour bénéficient des mêmes traitements que les autres diplômés pour le recrutement par exemple d'enseignants chercheurs ou enseignants du supérieur

Les Initiatives privées de Recherche d'emploi

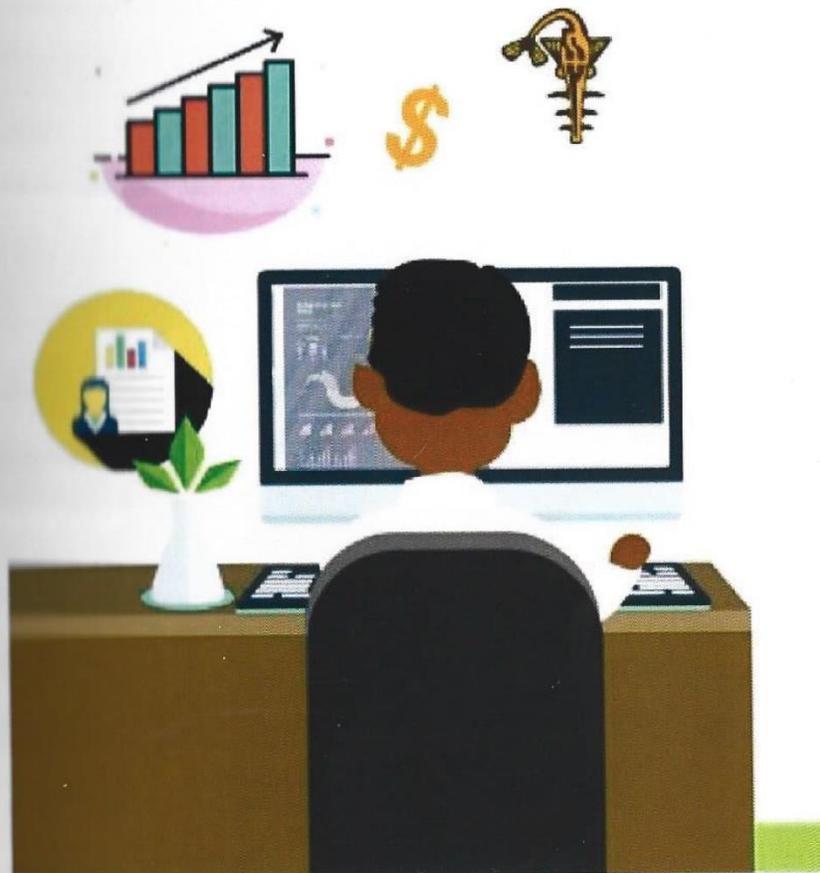
Il est aussi possible de vous adresser à des cabinets ou agences privées de recrutement qui offrent des services aux chercheurs d'emploi et les mettent en lien avec des employeurs. Généralement, les diplômés de retour s'orientent bien souvent vers les structures privées où l'accent est plus mis sur la qualification que le diplôme obtenu.

CONSEILS

- ***Avant toute volonté d'insertion professionnelle à la fonction publique (concours), il faut s'assurer de la fiabilité des diplômes obtenus à l'étranger***
 - ***Se rendre au service de contrôle de la direction de l'enseignement supérieur (DESU) pour l'authentification des diplômes www.enseignementsup.gouv.ci***
 - ***S'orienter vers les concours de la fonction publique selon le diplôme obtenu***

Il existe également des sites internet de recherche d'emploi où les opportunités sont publiées quotidiennement

CRÉATION D'ENTREPRISE



Si vous envisagez de créer votre entreprise une fois de retour en Côte d'Ivoire, la section du guide vous fournit des informations ainsi que des références pour vous accompagner dans des étapes importantes du processus :

- La réalisation de l'étude de marché
- L'élaboration du Business Plan
- La création de l'entreprise à proprement parler

Réaliser une étude de marché

L'étude de marché (qui s'étend aux clients et concurrents de votre future entreprise) est une étape essentielle de la réussite d'un projet de création d'entreprise. Elle désigne la collecte et l'analyse d'informations relatives à un marché spécifique. L'objectif est d'en connaître toutes les caractéristiques. En effet, il ne suffit pas d'une bonne idée de départ pour créer une entreprise rentable, il faut également connaître le marché sur lequel on va s'implanter.

En effet, comment envisager de vendre si vous ne savez pas à qui et à quoi vous allez vendre ? Même si vous innovez, vous avez un marché à identifier et à analyser. En fonction de votre projet, plusieurs techniques d'étude de marché existent.

En Côte d'Ivoire, il existe plusieurs structures et cabinets privés ayant la compétence pour vous appuyer dans la réalisation d'une étude de marché.

Élaborer votre business Plan

Après la réalisation de l'étude de marché, il est important d'élaborer un business plan. Le business plan vous aide à confirmer la faisabilité de votre projet et son évolution. Il permet en outre de faciliter une demande de financements si nécessaire.

En Côte d'Ivoire, le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) peut vous aider à l'élaboration d'un business plan : www.cepici.gouv.ci

Le CEPICI fournit également des informations sur l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire, les secteurs porteurs, les opportunités d'investissement, les codes d'investissements et autres codes sectoriels. Outre le CEPICI, des cabinets spécialisés fournissent à la demande des prestations d'élaboration de Business Plan.

Création d'entreprise

La création d'entreprise peut s'effectuer avec l'appui des guichets uniques ou « guichets de services » qui sont chargés de faciliter les formalités administratives des entreprises.

Le processus de création est la même quel que soit le type d'entreprise. Seules les démarches de création diffèrent en fonction du capital social. Les démarches de création sont longues et complexes. Il est par conséquent nécessaire de connaître le processus de création d'une entreprise qui comprend les étapes suivantes :

- 1- La déclaration notariée de souscription et de versement (DNSV)
- 2- L'engagement des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement
- 3- La dépôt des statuts au greffe du tribunal
- 4- L'immatriculation au registre du commerce et de crédit mobilier
- 5- La publication de l'avis de création et d'immatriculation au registre de commerce et de crédit mobilier
- 6- La légalisation de l'avis
- 7- La déclaration fiscale d'existence
- 8- L'immatriculation au commerce extérieur
- 9- L'immatriculation de l'entreprise à la caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS).
- 10- La déclaration du personnel de l'entreprise auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale www.cnps.ci
- 11- L'entrée et la sortie de capitaux

CONSEILS

La Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur dispose d'un Kit pour l'investisseur de la diaspora dans les territoires comprenant un manuel de création d'entreprise qui synthétise tout ce processus qui vous sera utile.

ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR DES PERSONNES VULNÉRABLES

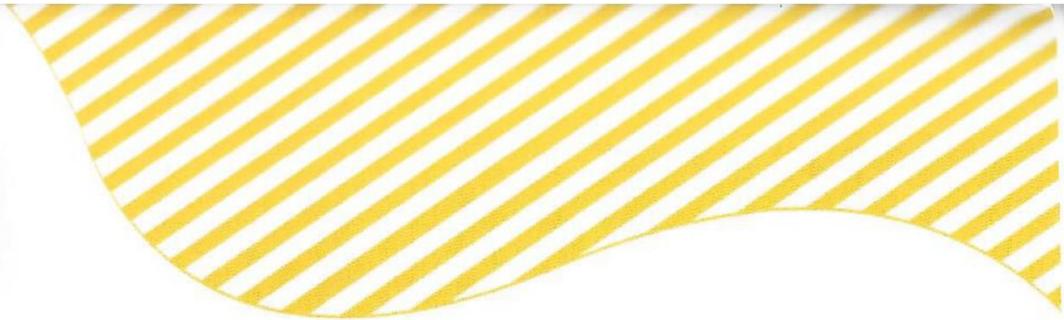
L'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), en partenariat avec l'État ivoirien est en charge de l'assistance au retour volontaire des populations migrantes en difficultés, notamment ceux qui sont bloqués sur les routes, en situation administrative irrégulière.

L'information se diffuse de bouche à oreille, et par d'autres canaux comme les organismes de la société civile notamment Caritas et également par le gouvernement.

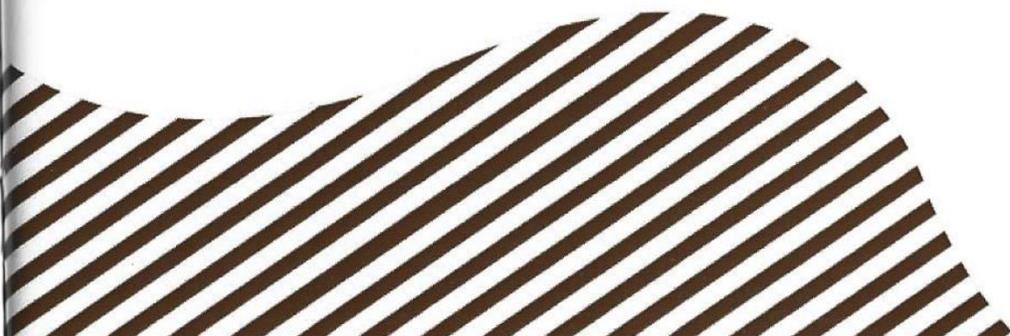
Une évaluation de la vulnérabilité des migrants sur le plan économique, psychologique et social est effectuée dans un premier temps. Une assistance au retour est effectuée à travers la prise en charge du transport (bus, avion). Si la personne a des difficultés particulières, l'OIM met en place un dispositif d'assistance médicale et psychosociale.

Un pécule d'appui à la réinsertion est également fourni pour faire face aux besoins de premières nécessités

Les migrants vulnérables bénéficient également d'une formation professionnelle en cas de besoins. Un partenariat est établi entre l'OIM et des structures partenaires pour faciliter la formation professionnelle ou accompagner le projet de réintégration des personnes concernées. L'appui apporté est fonction de la disponibilité des ressources.



ANNEXES



i
f
x
r-
25
le
m

Liens Utiles

Banques et autres établissements financiers	<ul style="list-style-type: none">- Caisse de dépôt et de consignation : https://www.cdc.ci- NSIA Banque : https://www.nsia.ci- SIB : https://www.sib.ci- Société Générale : https://www.societegenerale.ci- CAC Côte d'Ivoire : https://www.cac-ci.com- BOA Côte d'Ivoire : https://www.boacoteivoire.com
Structures et agences Immobilières	<ul style="list-style-type: none">- Ministère de la Construction : https://www.construction.gouv.ci/- Société Ivoirienne de Construction et Gestion Immobilière (SICOGI) : https://sicogi.com/- ImmoCI : https://www.immo.ci- Leportail.ci : https://www.leportail.ci- Kerawa : https://www.kerawa.com
Assurance et Retraite	<ul style="list-style-type: none">- Couverture Maladie Universelle : https://www.ipscnam.ci- AXA : https://www.axa.ci- Ascoma : https://www.ascoma.com- Allianz : https://www.allianz.ci- Caisse Nationale de prévoyance sociale : https://www.cnps.ci/
Education	<ul style="list-style-type: none">- Ministère de l'enseignement supérieur (Centre Régional des Œuvres Universitaire) : http://www.enseignement.gouv.ci/- Lycée Français : https://www.lycee-blaise-pascal.com/- Lycée Américain : https://www.icsabidjan.org/
Emploi	<ul style="list-style-type: none">- Agence Emploi Jeunes : https://www.agenceemploijeunes.ci- Educariere : https://www.educariere.ci- Cifip : https://www.cifip-ci.com- RMO : https://www.rmo-jobcenter.com- Lamudi : www.lamudi.ci

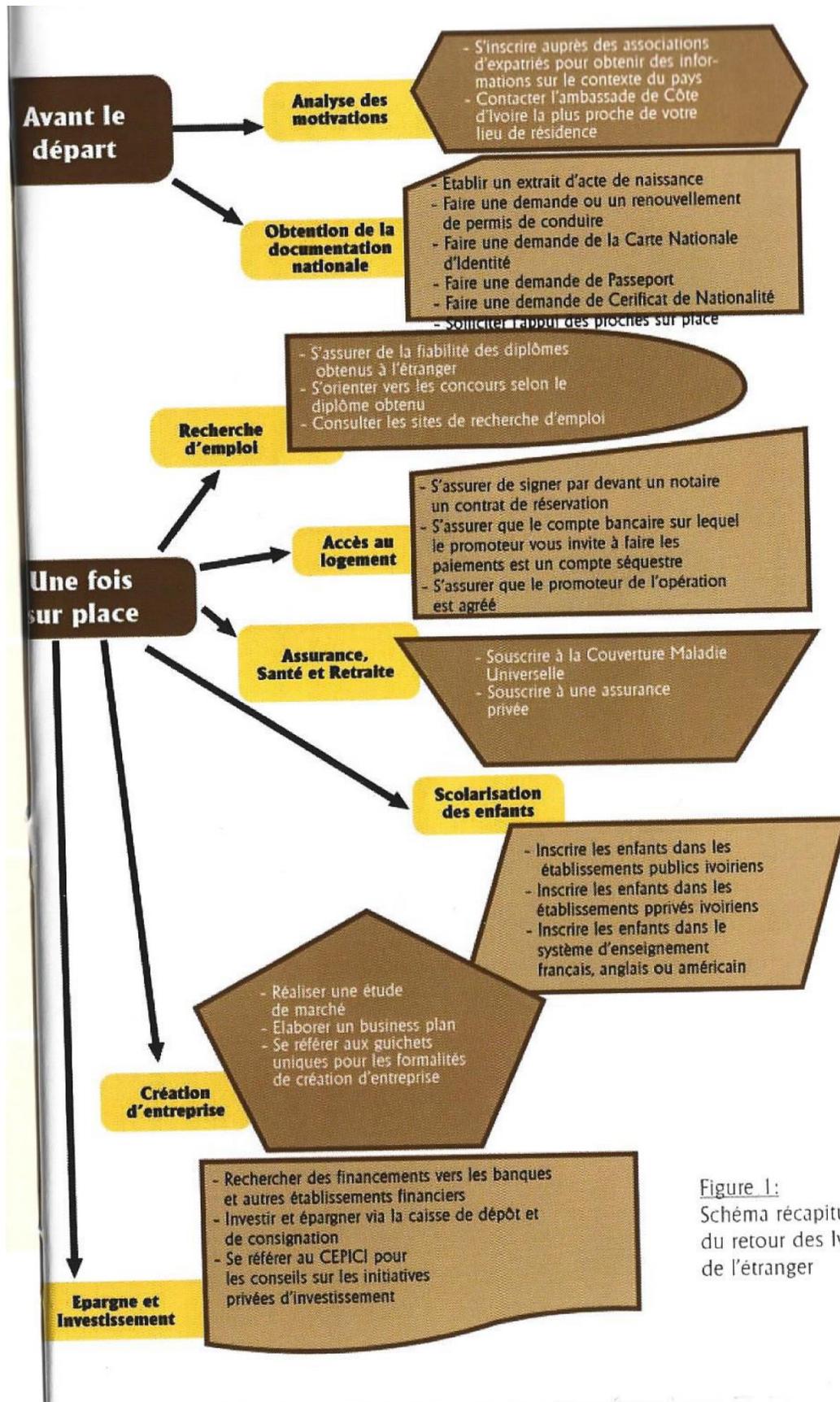


Figure 1:
Schéma récapitulatif
du retour des Ivoiriens
de l'étranger



Ce guide a été produit dans le cadre de l'Action de Coopération Sud Sud avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Expertise France et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.